

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

Paris, le 22 juillet. — On lit dans le *Journal des Débats* :

« Les lettres de Vienne et de Berlin parlent, comme d'un fait qui paraît certain, de la prochaine reconnaissance de don Carlos, par les puissances du Nord. Elles ajoutent que l'agent de ce prince, le comte Alcudia, a des conférences fréquentes avec le prince de Metternich, et qu'il est traité par ce ministre, comme par plusieurs membres de la famille impériale, avec beaucoup d'égards. Il a eu plusieurs conférences avec les archiducs, qui se rendront à Kalisch. On croit contrebalancer, par cette reconnaissance, la quasi-intervention de la France et de l'Angleterre. »

— Le *Journal des Débats* contient un article de Francfort le 16 juillet, où l'on soutient que les questions qui s'agiteront à Tceplitz n'amèneront aucun changement dans l'état actuel de l'Europe. La paix profonde, dit-on, dont on jouit est dans les vœux de tous les souverains sans exception; et ces vœux sont fondés sur des besoins réels. L'Autriche veut donner à son nouveau souverain le temps de combattre avec prudence et sagesse, les vellétés d'opposition de la Hongrie et de la Transylvanie, que des influences extérieures pourraient empêcher de se calmer; la Prusse la veut, parce qu'en dépit même des dispositions de quelques personnages élevés, l'expérience du roi et l'opinion de la masse éclairée, ne voient que dans la paix un dénouement favorable à l'essor de l'industrie, à la situation des finances et au système des douanes si laborieusement préparé. Enfin, les esprits les plus distingués de notre diplomatie, prennent en pitié certaines alarmes de bourse, telles que celles qu'a occasionnées dernièrement le refus du passage de la mer Noire. Leur idée est que la Russie ne fera jamais dans l'Est, que développer une influence parallèle à celle de la France dans l'Ouest.

— M. Thiers est fort souffrant depuis quelques jours d'une angine accompagnée de bronchite. Louis Philippe envoie demander de ses nouvelles matin et soir.

— L'extrait suivant d'une lettre écrite par M. Beaufort, lieutenant-colonel du 2^e régiment de chasseurs d'Afrique, prouve que le colonel Oudinot était digne de marcher sur les traces de son glorieux et vénérable père. Aussi distingué par ses qualités privées que par sa bravoure et ses talents militaires, le colonel Oudinot inspire des regrets universels dont nous avons vu l'expression énergique dans un grand nombre de lettres de l'armée d'Afrique parvenues aujourd'hui à Paris :

« La division, dont il commandait l'avant-garde engagée dans un long défilé, assaillie de tous côtés par une multitude d'ennemis, commençant à s'ébranler, était dans un de ces moments de crise où une action d'audace devenait nécessaire pour le salut de tous : notre brave colonel la tenta. Son exemple et une courte allocution aux pelotons les plus rapprochés de lui les électrisant, il chargea à leur tête plus de 1,200 Arabes à demi cachés dans des huissons, les mit en désordre, sauva la division et trouva une mort glorieuse qui laisse dans nos rangs un grand vide et dans nos cœurs de longs regrets. Il tomba frappé d'une balle à la tête. M. l'adjudant Favas et M. le lieutenant Tailhan, sous le feu le plus meurtrier, mirent pied à terre pour retirer de la mêlée le corps de notre brave colonel, et le maréchal-des-logis Abdalla, recueillant ces tristes et précieux restes sur son cheval, les emporta pour les déposer en sûreté, ce qui nous permit le soir de leur rendre les derniers devoirs. »

« Les dix officiers tués sont : MM. Oudinot,

Bonnelle, et Vergette, 2^e chasseur d'Afrique; Gérard et Moïse (aide-major) 66^e régiment; Gros et Tard (aide-major), infanterie légère d'Afrique; Bolozini, Desefwitz et Richard, légion étrangère. »

— Les manœuvres de Kalisch offriront un spectacle curieux pour les militaires. On y fera le simulacre des grands mouvements stratégiques, et des arbitres décideront les cas litigieux entre les deux corps combattans. L'empereur Nicolas et le roi de Prusse ne seront que spectateurs, et ne commanderont point personnellement ces évolutions; mais le prince royal de Prusse, le grand-duc Michel, le prince Guillaume de Prusse, etc., etc., dirigeront les troupes. Ces réunions militaires rappelleront, par leur élégance et l'affluence des spectateurs étrangers, les célèbres revues du grand Frédéric, mais on y cherchera en vain le génie organisateur et le privilège de gloire militaire et civilisatrice qui environna jadis ce grand monarque, lequel ne se serait guère douté que son petit-fils recevrait le mot d'ordre des bords de la Néva.

— Le général Mina, tout-à-fait rétabli de la maladie pour laquelle il avait invoqué la science, et reçu les soins du docteur Allemand, a quitté Montpellier pour retourner dans sa patrie; il se trouvait le 15 à Toulouse.

— Dans sa dernière séance, l'Académie de médecine de Paris a accueilli avec faveur un rapport de M. Breschet, sur le procédé de conservation des cadavres, présenté par M. Gannal. Cette découverte est ou ne peut plus importante pour la science, non seulement pour les études anatomiques, mais encore pour les cas de médecine légale pour l'examen des tissus. Les cadavres livrés aux élèves de l'école de médecine, leur reviennent à 7 francs et ne se conservent en hiver que dix à douze jours au plus. Par le procédé de M. Gannal, les cadavres reviennent à dix francs, il est vrai, mais se conserveraient de cinq à six mois; c'est du moins le résultat déjà obtenu jusqu'à ce jour. Il serait possible de donner à tous les élèves des sujets d'études, ce qui ne peut être maintenant, attendu la pénurie des cadavres. L'Académie a exprimé ses regrets de ne pouvoir récompenser dignement M. Gannal; il faut espérer que l'autorité saisira avec empressement cette nouvelle occasion de reconnaître le dévouement du chimiste habile pour tout ce qui tient au progrès de la science et au bien-être du peuple.

— Voici un singulier cas d'empoisonnement par des champignons, rapporté par le *Mémorial Dispois* :

« Mademoiselle Pouchet, couturière, rue de la Halle au Blé, fut trouvée, l'un de ces jours, étendue dans sa chambre et privée de sentiment. Le médecin qui fut appelé voyant que cette demoiselle était seule, que les secours seraient lents, conseilla de la porter à l'Hôtel-Dieu. Il considéra la malade comme frappée d'apoplexie.

« Il y avait environ une heure et demie qu'elle était à l'Hôtel-Dieu et que l'on était à la recherche des médecins de cet établissement (il était six heures et demie du soir), lorsque M. Morel père arriva. Après avoir remarqué l'injection très-prononcée de la face, le serrement des dents, quelque peu d'écume à la bouche, il fut étonné de ne trouver ni le pouls ni la respiration d'accord avec ces phénomènes. Il voulut, mais inutilement faire ingérer quelques cuillerées d'une boisson calmante; le serrement des dents ne le permit pas. Alors il fit apporter du vinaigre dont il imbibait un linge, avec lequel il frotta avec force la face et principalement la bouche, le nez et les yeux de la malade. Soudain elle fit un mouvement brusque, ouvrit les yeux et se mit à crier d'une voix aigre : Je suis sauvée ! Puis elle appela par leur nom, et toujours avec le même accent; les personnes qu'elle reconnut autour d'elle.

« Ces cris durèrent près d'une heure et demie. Pour calmer cette agitation, on l'a mit dans un lit fermé de rideaux épais; elle s'assoupit et passa la nuit tranquillement. Le lendemain, elle jouissait de toutes ses facultés, et raconta que la veille, re-

venant de la campagne, où elle avait été travailler, elle avait trouvé cinq champignons qu'elle avait cueillis; qu'à son retour elle les avait fait cuire, et que les ayant mangés, ce fut fort peu de temps après qu'elle tomba dans l'état où elle fut trouvée. Cette demoiselle a témoigné le désir de voir publier ce qui lui est arrivé, afin de contribuer autant que possible à prémunir le public contre le danger dont elle a failli être la victime. »

— On écrit de Valenciennes, le 18 juillet :

« Hier, vers neuf heures du matin, les rues de Beaumont, partie de la rue du Quesnoy et du Fos-sart, ont été tout-à-coup inondées (c'est presque le mot) par des flots de sirop de mélasse. M. Semal Lenglet, distillateur, rue de Beaumont, était occupé à extraire de l'alcool des mélasses provenant des fabriques de sucre de nos environs. Un immense réservoir, contenant, dit-on, 400 tonneaux de ce résidu, a crevé tout-à-coup, et le sirop de mélasse s'est répandu instantanément dans les rues environnantes. A la vue de cet accident, les voisins se sont empressés d'établir des batardeaux dans les ruisseaux pour recueillir le plus de mélasse possible, et rendre ainsi la perte moins grande. »

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le général Saarsfield, que les carlistes disaient avoir passé dans le camp du prétendant, est à Pampelune, comme chef des troupes de la reine. Jusqu'ici, rien ne confirme le bruit qui avait couru de la mort de Moréno. Il résulte de l'ensemble des nouvelles d'Espagne que les carlistes continuent à être malheureux dans leurs sièges, qu'ils étaient poursuivis dans trois directions, à la date du 17, et que l'insurrection basque et navarraise n'inspire plus de craintes sérieuses au gouvernement de Marie Christine.

On lit dans le *Journal de Paris* :

« On dit que Moreno a été tué par ses propres troupes; mais ce bruit mérite confirmation. »

« Saarsfield est arrivé à Pampelune, où il s'est fait reconnaître comme général en chef. »

Notre correspondance ne confirme point ce bruit.

On écrit de Bayonne, le 17 juillet :

« Nous recevons enfin des détails authentiques sur le siège de Puente de la Reyna. Il n'est pas vrai que les carlistes aient abandonné ce siège le 12 juillet; c'est ce même jour, au contraire, que don Carlos et Eraso sont arrivés devant la place avec des forces nombreuses (16 bataillons, à ce qu'on assure.) Les paysans des villages environnans ont été requis, sous peine de mort, de se rendre devant Puente de la Reyna, et de travailler aux tranchées et aux terrassements pour placer l'artillerie de siège. Effectivement, le 13 juillet, plusieurs pièces de canon et un mortier furent mis en batterie, et on tira contre la ville pendant toute la journée, mais apparemment sans faire de grands dégâts. Les artilleurs carlistes sont peu exercés; ils ont prouvé leur maladresse devant Bilbao. Le 14, au matin, la garnison fit une vigoureuse sortie, et surprit les assiégeans qui déjà comptaient sur une capitulation. Une colonne de 800 hommes se jeta sur les batteries, les détruisit, et enleva le mortier, après avoir tué les artilleurs et le colonel de l'artillerie de don Carlos. Sur ces entrefaites, le général Cordova est arrivé à Larraga; sa division de huit mille hommes se disposait à mettre les carlistes entre deux feux. »

« Une correspondance arrivée à l'instant dit que Cordova est entré, le 15, à Tafalla, à six lieues au sud de Pampelune, et que don Carlos se préparait

et de pa-

L'armée autrichienne ayant envahi l'Espagne en 1808,

(1) A la révolution de 1830, les cris de *vive Lyon* se sont souvent mêlés aux acclamations du peuple. Cette année encore, à la fête du bourgmestre de Verviers, une population nombreuse étant réunie sous les fenêtres de ce magistrat pour applaudir aux éloges que lui donnait la société

La faible opinion qu'avait de lui-même notre illustre compatriote, le pouvoir était loin de la partager; aussi n'eut-on aucun égard à cette lettre, qui ferait aujourd'hui non rougir, mais sourire de pitié tant d'amateurs de promotions, qui ont le bon esprit de ne point s'arrêter à peser leurs capacités.

à la retraite. Il est certain que Puente de la Reyna va être délivrée, si elle ne l'est déjà. »

NOUVELLES DE LA HOLLANDE.

L'*Handelsblad* publie les détails du procès intenté aux auteurs des derniers troubles d'Amsterdam, les nommés Clément Boeckhom, maître maçon, âgé de 30 ans; Juste Houthuyzen, cocher, âgé de 19 ans; qui ont été condamnés comme principaux instigateurs, Sluiter et Volmes, qui ont été acquittés.

Il résulte de l'acte d'accusation que le 23 avril un attroupement, que des témoins portent à 5 à 600 personnes, d'autres à 300, et d'autres à 60 seulement, a voulu pénétrer de force dans la salle d'audience du tribunal correctionnel qui était occupé de l'affaire d'un nommé Jean Meyer, qui était poursuivi pour ne pas avoir satisfait aux dispositions de la loi sur la contribution personnelle. On a entendu à plusieurs reprises qu'il parlait de la foule des cris que l'on ne souffrirait pas que Meyer comparut devant le tribunal, ni payât de l'argent injustement; qu'on avancerait avec lui dans la salle et qu'on sacrifierait sa dernière goutte de son sang pour le soustraire aux poursuites.

La foule pénétra jusque dans l'escalier intérieur du tribunal. Deux agents de police se placèrent sur l'escalier pour barrer le passage; l'un deux reçut une légère blessure au pouce, l'autre un coup au bas-ventre. L'accusé Boeckhorn se trouvait parmi les premiers; le second accusé fut aussi remarqué parmi la troupe. Sur ces entrefaits un commissaire de police arriva sur la place avec quelques agents subalternes et un détachement de schutters. Tandis qu'ils montaient l'escalier on entendait crier de toute part que l'on voulait savoir si Meyer serait retenu qu'il devait être relâché.

Le commissaire de police, ne pouvant se faire entendre demanda à la foule quels étaient les chefs, afin qu'il pût leur dire que Meyer était déjà parti. Alors, les deux premiers accusés se présentèrent. Le premier dit: « Nous voulons seulement savoir si Meyer est détenu: » le second ajouta: « Oui nous ne voulons savoir que cela. » Ils voulaient en même temps monter le second escalier; mais ils se retirèrent en voyant que la police avait réuni des forces suffisantes pour les en empêcher.

L'affaire de Meyer ayant été remise à huitaine, celui-ci descendit sur la place où il fut reçu avec de grandes démonstrations de joie; c'est encore l'accusé Boeckhorn qui s'y fit remarquer.

Plusieurs officiers de police rapportent qu'il disait qu'on en aurait une vengeance plus complète à la prochaine audience.

— On écrit d'Amsterdam, le 22 juillet:

« Ce matin, le premier bataillon de la dix-huitième division d'infanterie est entré ici pour y tenir garnison.

« Le duc de Saxe-Weimar est arrivé à La Haye.

« Un détachement de grenadiers est parti le 22 de La Haye pour l'armée.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 23 JUILLET.

M. le ministre des finances, par dépêche du 29 juin dernier, a prescrit que, pour toutes les communes où les mutations ne pourront être opérées d'après la marche tracée par le règlement pour la conversation du cadastre; elles le seront sur des livres journaux provisoires et par suite dans la mutation sommaire.

— Le *Moniteur* du 23 publie le programme d'examen et le texte des objets qui doivent former le trousseau d'un aspirant de marine. Un concours aura lieu à Bruxelles le 1^{er} octobre et jours suivants, à l'effet d'admettre, en qualité d'aspirant de seconde classe, les jeunes gens qui se destinent à la marine.

— Le monument provisoire de la Place des Martyrs est repeint et les drapeaux sont renouvelés.

— M. Guinard, l'un des prévenus d'avril, échappés des prisons de Paris, qui avait été arrêté à Charleroi, vient d'être élargi en vertu de la déclaration suivante:

Les soussignés, MM. Alexandre De Robaulx, ex-député, Félix Isaac, avocat, à Charleroi; Auguste Frison, 1^{er} pré-

sentant; Albert Audent, avocat; Jean Wantelet; négociant; Alphonse Ruiloux, avocat; Augustin Loiseau; avocat; Edouard Drapier, avocat; M. Lyon, avocat; Edouard Dupret, avocat; Alphonse Neizet, avocat; tous domiciliés à Charleroi; François Tielemans, conseiller à la cour d'appel de Bruxelles.

Déclarent savoir: MM. de Robaulx et Tielemans, qu'ils reconnaissent la personne arrêtée, faute de passeport, à Chimai, le 19 juillet courant et mise à la disposition de M. le procureur du roi, à Charleroi, et actuellement détenue en la maison d'arrêt en ladite ville, pour être M. Joseph Auguste Guinard, propriétaire, né et domicilié à Paris, fils de Joseph Guinard et de Josephine Corbroy, laquelle est Belge de naissance et possède des propriétés en Belgique.

Et tous les soussignés: qu'ils se portent caution de la moralité de M. Joseph Auguste Guinard, et prient en conséquence M. le bourgmestre de Charleroi de vouloir bien lui délivrer un passeport, tant pour lever les causes de sa détention actuelle, que pour voyager à l'intérieur et le mettre à l'abri de toutes difficultés nouvelles.

Charleroi, le 22 juillet 1835.

(Suivent les signatures.)

Le *Libéral* annonce que M. Guinard est arrivé à Bruxelles. Ce journal ajoute ce qui suit: « M. Marast, à son tour, vient de franchir notre frontière, non sans avoir été retenu deux heures par la police d'une petite ville. Mais il parvint à donner si bien le change sur son identité qu'on lui laissa continuer sa route. »

— On écrit de Gand, 22 juillet: Le premier jour de l'exposition des tableaux, plus de 600 actions ont été prises dans la loterie qui sera faite de plusieurs ouvrages.

LIEGE, LE 24 JUILLET.

LE DÉFICIT.

Le *Moniteur* cherche à dissimuler l'échec financier de M. d'Huart. Voici quelle est son argumentation:

« Nous n'avons pas voulu répondre aux allégations de quelques journaux sur les effets de l'imposition des 10 centimes pour subvention de guerre, avant de publier l'état comparatif des produits indirects du 1^{er} semestre de l'année courante, parce que les chiffres qui devaient composer cet état, sont la meilleure réplique aux exagérations que renfermaient les articles auxquels nous faisons allusion.

« Nul doute qu'au moment où les 10 centimes ont été décrétés, maints négociants ne se soient empressés de déclarer leurs marchandises en consommation; que maints notaires et débiteurs de papiers timbrés n'aient fait provision de timbres, afin d'échapper à l'application du droit additionnel. Nul doute encore que l'enregistrement de quelques actes n'ait hâtivement eu lieu avant l'expiration de décembre dernier, tandis que d'autres contrats se trouvent encore dépourvus de cette formalité, toujours dans le même but d'être soustraits aux 10 centimes de guerre. »

Ainsi voilà qui est clair; d'après le *Moniteur*; il n'y a point de déficit, ou du moins, ce déficit se réduit à presque rien; car la plus grande partie des 2,019,389 frs. non perçus dans le premier semestre de cette année, cette plus grande partie, dis-je, a été versée dans les caisses de l'état vers le mois de décembre, et cela parce qu'on s'est empressé dans ce même mois de déclarer des marchandises en consommation, d'acheter du timbre et de faire enregistrer des actes, le tout à l'effet de se soustraire à l'impôt des centimes additionnels. Si les choses se sont passées ainsi, il serait vrai de prétendre que les 2,019,389 frs. en déficit ont été perçus dans le dernier semestre de l'année. Mais voyons quelle est la valeur des assertions du journal officiel.

Les recettes pendant le premier semestre de 1834 ont été de 27,149,545 frs. 66 c.

A présent, si comme on le soutient, dès le mois de décembre dernier, il a été déclaré tant de marchandises, acheté tant de timbres, enregistré tant d'actes, le semestre dans lequel est compris ce mois de décembre si productif, devrait présenter un excédant de recettes, ou du moins égaler celles qui ont été faites dans le premier semestre de l'année; or, il n'en est rien, les recettes opérées dans la dernière moitié de l'an 1834 ne montent qu'à 26,596,627 frs. 77 c.

C'est à dire que comparées aux recettes des premiers mois elles présentent un déficit de 552,918 frs. 89 c.

Ainsi, il n'est pas vrai que les marchands qui n'ont point payé le droit pendant le premier semestre de cette année l'aient acquitté dans le mois de décembre 1834; qu'on ait acheté dans le même mois, le timbre dont l'acquisition aurait dû être faite pendant la période du déficit; il n'est pas vrai que l'on ait fait enregistrer dans ce même mois de décembre les actes qui auraient dû l'être au commencement de l'année 1835, car, s'il en était ainsi, les sommes provenant de ces opérations figureraient dans l'état des recettes de la fin de l'année 1834, et elles ne s'y trouvent pas, comme on vient de le voir. Les choses ont suivi à cette époque à peu près leur cours ordinaire. S'il y a un déficit dans le présent semestre, c'est que l'impôt à paralysé les affaires. — Voilà l'explication la plus simple du déficit contre lequel vous vous débattiez en vain.

On finira peut être par objecter que les recettes du deuxième semestre de l'année sont toujours plus faibles que celles du premier. A cela nous répondons que cette différence n'a aucune importance et n'est point de nature à entamer nos raisonnemens. Voici en effet les chiffres des recettes opérées en 1833:

1^{er} semestre 26,706,569 francs.

2^e semestre 26,519,405 »

On le voit, la différence est de moins de 200,000 francs.

Depuis quelque temps on lit dans l'*Indépendant* des feuilletons très-remarquables de style et de pensée, et tels qu'ils ne dépareraient certainement pas les journaux de Paris les plus renommés sous le rapport littéraire. On attribue ces feuilletons à M. Eugène Robin, jeune homme qui s'est fait connaître, il y a deux ans, par la publication d'un poème intitulé *Egoïsme*, qui abonde en vers pleins de chaleur et d'énergie.

Les journaux viennent de publier un exposé de l'état de la caisse d'épargne de Paris fait par Benjamin Delessert. Cet exposé renferme les détails les plus intéressants sur cette institution dont la prospérité est telle que dans le cours de l'année 1834 seulement elle a reçu en dépôt la somme énorme de dix sept-millions de francs.

Hier, vers 8 heures du soir, des agents de police déguisés en bourgeois ont pourchassé une grande quantité de jeunes gens qui se baignaient dans la Meuse, vis-à-vis la promenade d'Avroy, pendant que cette promenade était très-fréquentée. Espérons que les mesures rigoureuses que l'autorité a déployées en cette circonstance, mettront fin à un scandale contre lequel tout le monde réclame, en même temps qu'elles préviendront les malheurs qui se renouvellent tous les ans.

— Voici une note de M. Jobart, de Bruxelles, sur la fameuse invention de sir Philips Jeering, dont a parlé ces jours derniers l'*Observateur de Hainaut*:

« L'*Observateur de Hainaut* annonce que le célèbre mécanicien anglais sir Philips Jeering, vient d'arriver à Mons, dans l'intention d'y former une société pour exploiter son invention, qui consiste à équipoller le poids des voitures de houilles, à l'aide de ballons pour les rendre aussi faciles à conduire qu'une brouette en montant comme on descendait.

« On peut retrouver ce projet au nombre des mystifications industrielles que j'ai publiées comme poisons d'avril, il y a 5 à 6 ans.

« Car, pour équipoller un chariot portant 10,500 kilog. de houille, il ne faudrait ni plus ni moins qu'un ballon de 57 mètres et demi de diamètre qui n'offrirait pas moins trois mille mètres carrés de surface au vent, cet aérostat surpasserait donc de beaucoup le ballon monstre du comte Lennox qui ne peut enlever que dix-sept personnes au plus; et le moindre zéphyr venant à souffler sur cette immense surface, soulèverait les voitures de houille comme un fœtus et les emporterait au loin dans la campagne, quand même l'inventeur de cette sublime découverte se placerait dessus pour les diriger..... »

— Le prix moyen des grains pendant la dernière semaine, d'après le tableau publié par le *Moniteur* de ce matin, a été de : froment 15 frs. 85 ; seigle, 9 frs. 43 l'hectolitre. Les droits d'entrée restent les mêmes que la semaine précédente.

— On lit dans le *Journal d'Arles* :

« Le 13 juillet, vers trois heures du matin, le nommé Collard de Chaumont, se trouvant à Holmberg, a été tué d'un coup de fusil par son beau-frère, le nommé Jacquemin, de Remichampagne, qui est fugitif. On ignore les causes qui ont conduit Jacquemin à commettre cet assassinat. »

— Aux environs d'Arles les récoltes présentent un aspect plus beau qu'il y a quelques années, et promettent de combler toutes les espérances du cultivateur. Il en est de même à peu près dans toute la province. Les nouvelles que nous recevons des bords de la Moselle ne sont pas moins favorables ; les vignes promettent une aussi belle vendange que l'année dernière et il n'y a tout lieu de croire qu'elles tiendront parole ; car le raisin partout formé en abondance grossit de jour en jour.

— On écrit d'Anvers, le 22 juillet :

« Les difficultés qui empêchaient la construction d'un chemin de fer de Malines à Anvers, si l'on veut en juger par les apparences, viennent de disparaître, puisque le gouvernement a envoyé aujourd'hui même 400 ouvriers pour couper les bois et haies des domaines appartenant à des propriétaires qui ne voulaient à aucun prix accorder le passage à la route. »

— On écrit de La Haye, 20 juillet : « M. le baron Charles-Frédéric-Joseph de Keerbergh d'Aldenborgh, chevalier de l'ordre du lion Belgique, ci-devant membre de la première chambre des états-généraux et président de l'ordre équestre de la province de Limbourg, est décédé à son château d'Altenborgh, le 16 courant. »

— ERRATUM — N° d'hier, article Liège, 2^e colonne, ligne 6^e : lisez les capitaux affluent vers l'industrie des chemins de fer.

PS. — Voici quelques détails sur les courses qui ont eu lieu le 23 à Bruxelles :

Le 23 une foule immense s'était portée à la plaine du Mont-Saint-Pierre pour assister aux courses. Un temps superbe favorisait cette fête. De nombreux et brillants équipages entouraient l'arène, une foule de cavaliers parcourait le milieu. M. MM. n'y ont point assisté.

À 2 heures 20 minutes les courses ont commencé.

La première course dite *la poule* a été fournie par Black-Giant, âgée de 6 ans, appartenant à M. de Luzada ; Sophie, âgée de 7 ans, appartenant à M. le colonel Hoton ; Enchantress, âgée de 4 ans, appartenant à la Société Vervioise, et Navarin, âgé de 9 ans, appartenant à M. le colonel Lyster. L'épreuve était de deux tours de l'arène ; Navarin a remporté le prix, il a fourni sa course en 4 minutes.

Le prix municipal était de 600 francs et de 150 francs offerts par les concurrents pour chaque cheval entrant en lice. M. Luzada, propriétaire de Black-Giant, n'a pas usé de la faculté de prendre Navarin pour 2500 francs.

À la course des chevaux indigènes, le prix était de 2,000 francs. Trois chevaux ont pris part à cette course : Mystery, âgé de 7 ans, appartenant à M. Spitaels ; Mina, âgé de 4 ans, à M. le colonel Lyster ; Delpin, âgé de 7 ans, appartenant à M. le comte Duval de Beaulieu.

M. le baron de Pock et le comte de Barcarne avaient retiré Delpin et Phanor.

L'épreuve était double et consistait à atteindre deux fois le but avant les concurrents.

Delpin a été vainqueur aux deux épreuves ; il a fourni la première course en 4 m. 30 secondes, et la seconde en 4 minutes.

Mina a été retiré à la seconde épreuve, parce qu'il était malade.

La dernière course pour les chevaux de toutes races consistait aussi en deux épreuves en partie liée, chacune de deux tours de l'arène. Le prix était de 2,500 francs. Elle a été fournie par Fille de Camel, âgée de trois ans, appartenant à lord Seymour ; Symmétry, âgée de trois ans, à M. Tophan ; Pigeon, âgé de quatre ans, à la Société Vervioise, et Offasdyck, âgé de sept ans, à M. le comte Duval de Beaulieu ; Zumalacarrégy, appartenant à M. le colonel Lyster, et qui devait prendre part à cette course, n'a point paru.

Fille de Camel a remporté le prix, ayant fourni les deux épreuves chacune en 4 minutes. À la première épreuve, Offasdyck s'est dérobé et a blessé, dit-on, deux enfants, dont l'un assez grièvement. À chaque épreuve, Pigeon l'a emporté sur ses concurrents jusqu'à la dernière extrémité de l'arène, où Fille de Camel l'a dépassé, mais seulement d'une longueur de cheval.

Les courses ont fini à 5 heures 40 minutes.

ARCHÉOLOGIE. — Les ruines de Babylone.

Quand on sort de Bagdad, ville construite, successivement, comme l'on sait, dans trois localités différentes, et qu'en se dirigeant vers le sud, on s'avance dans l'espace compris qui l'Euphrate et le Tigre, le territoire que l'on parcourt et entré fait partie de la province appelée maintenant Irak-Arabi ou l'ancienne Babylonie, la plaine de Sennaar, d'où est partie, suivant la Bible, la dispersion du genre humain. L'on rencontre d'abord, dans un lieu appelé Akar-Couf, un monticule artificiel semblable à ceux sur lesquels sont bâtis tous les monuments attribués à Sémiramis. Ce monticule, surmonté d'un amas informe de briques cuites au soleil et haut de 125 à 130 pieds est, selon toute vraisemblance, la base d'un temple et d'un observatoire qui ne formaient qu'un seul et même édifice, puisque dans le sabéisme les prêtres étaient aussi les astronomes. L'aspect gigantesque de ces débris, leur apparence de vétusté ont fait penser à quelques voyageurs que ce temple avait été fondé par Nemrod, et cette conjecture se trouve justifiée par la ressemblance des noms. Dans la Genèse, la troisième ville de Nemrod est nommée *Achad* ou *Accad*, mot qui présente une analogie frappante avec *Akar-Couf*. Plus loin, à l'est, se trouve un énorme monceau de briques qui n'a pu être suffisamment observé jusqu'à présent. Rich atteste que l'on a trouvé dans les environs une tiare ou bonnet d'or, qui a été fondue par les indigènes. Ce monument qui semble indiquer le voisinage d'un temple nous aurait peut-être donné de précieux renseignements sur le véritable usage de cet édifice.

À quelque distance de là, on voit près de l'Euphrate, dans un lieu appelé *Borsagisara* jadis *Borsa* ou *Borsippa*, un autre monceau de ruines. Cette ville était autrefois le siège d'un célèbre institut des prêtres de la Chaldée et d'une fabrique importante de ces étoffes peintes que l'Inde a produites plus récemment. C'est dans ses environs que l'on a recueilli le plus grand nombre de ces cylindres gravés, les plus précieux monuments de l'art babylonien qui soient parvenus jusqu'à nous. Il y avait dans cette ville, selon Strabon, un temple fameux d'Apollon et d'Artemis, c'est-à-dire, du soleil et de la lune. Alexandre se retira à Borsa à son retour de l'Inde, pour échapper à la prédiction des mages qui lui avaient annoncé que s'il rentrait dans Babylone par le côté de l'Orient il n'en sortirait plus. De Borsa à Babylone, la route présente encore d'autres monuments qui ont aussi leur intérêt, mais que nous passons sous silence pour arriver à cette ville. Si l'on veut se former une idée complète de cette contrée et des antiquités qu'elle présente, on peut recourir aux voyageurs qui l'ont décrite. Les plus récents et les plus exacts sont trois Anglais, MM. Rich, Ker-Porter et Mignan. L'ouvrage de M. Rich a été traduit en français par M. Raymond, agent consulaire à Bassora, qui y a ajouté des remarques pleines de justesse et de science ; malheureusement sa traduction est devenue fort rare. On peut joindre à ces relations le mémoire de M. l'abbé de Beauchamp, grand vicaire de Bassora, pendant plusieurs années, qui est le résultat de longues recherches faites sur les lieux.

La plaine qu'occupent les ruines de Babylone, resserrée de plus en plus par le désert, est cependant couverte dans une étendue de dix-huit lieues, de débris, de monticules à demi renversés, d'aqueducs, de canaux à demi comblés. Ces débris se sont mêlés de telle sorte qu'il est souvent impossible de reconnaître la place et les limites certaines des édifices les plus considérables, et le plan de la ville antique est, pour ainsi dire, caché au fond de la terre.

Les ruines commencent à un lieu nommé *Escandaria*, mot dans lequel on retrouve le nom d'Alexandre qui, comme Nemrod et Sémiramis, représente un ange de l'art babylonien. On rencontre des monceaux de briques qui à mesure que l'on avance deviennent plus fréquents et plus élevés, et enfin l'on voit de toute part et à perte de vue des chaînes de petites collines surmontées de briques qui seules peuvent indiquer les détours et les embranchements des rues antiques. Ce qui faisait l'orgueil de Babylone a disparu, sa magnifique enceinte de murailles construites en briques, hautes de 350 pieds selon Clélias et que Darius réduisit à 75 pieds en punition d'une révolte, est abattue, et la grande tranchée qui formait comme un fossé autour de la ville a été presque entièrement comblée par sa chute ; on n'en voit plus çà et là que des restes informes. Nous en avons des images sur des médailles de Tarse qui nous montrent aussi Jupiter avec une inscription en caractères phéniciens qu'on a lue *Baul Tars*.

Enfin lorsque l'on s'avance dans la ville en suivant le cours du fleuve, on voit s'élever sur les deux côtés de colossales ruines, elles sont plus nombreuses sur la rive gauche ou orientale, mais la plus grande est sur la rive droite ou occidentale. C'est le monument appelé communément *Birs Nemrod*, c'est-à-dire palais de Nemrod, du phénicien *Birha*. Ce vaste édifice situé à un mille un quart du fleuve et cependant compris encore dans l'enceinte de l'ancienne ville, est en forme oblongue, irrégulière, de 2,082 pieds de tour, 82 seulement de plus que Strabon n'en assigne au Temple de Bélus ; différence légère et qui s'explique suffisamment par la chute des matériaux. Sa hauteur est inégale et varie de 50 à 60 pieds à l'occident, jusqu'à près de 200 à l'orient. Cette immense terrasse est surmontée d'un reste de muraille de briques cuites et non simplement séchées au soleil, haut de 35 pieds et divisé en trois étages ; par sa construction et ses matériaux, il indique des appartements intérieurs. Des monceaux de briques, des pans de murailles entiers se sont détachés, et jonchent le terrain. Tous les voyageurs ont remarqué avec un vif étonnement et une profonde émotion d'immenses masses de briques vitrifiées comme par l'action d'un feu violent ; symptômes éclatants de quelques grands désastres, signes évidents de la foudre qui a détruit ce monument. Le voyageur anglais Mignan a dessiné et fait graver pour son ouvrage une de ces masses vitrifiées, haute de douze à treize pieds. De l'examen de cette ruine, il résulte que ce monument était construit en pyramide et s'élevait à une très-grande hauteur. Les critiques ont hésité s'ils le devaient reconnaître pour la tour de Babel ou pour le temple de Bélus. Ker-Porter a essayé de concilier ces deux opinions ; il a supposé que Nabuchodonosor bâtit le temple de

Bélus sur la tour de Babel, et il a entrepris d'après la description que donne Hérodote du temple de Bélus, la restitution de cet édifice. Cette hypothèse qui n'est appuyée sur aucun témoignage antique et qui est contredite par les observations des voyageurs et de M. Ker-Porter lui-même tombe d'elle-même. Il était d'autant plus important de relever cette erreur qu'elle s'est propagée dans les ouvrages d'écrivains graves et d'érudits dont la science est estimable à tous égards comme Heeren dans ses *idées* et M. Münter dans son ouvrage sur la religion de la Perse.

Lorsqu'en quittant le Birs-Nemrod, on se dirige vers le fleuve, on rencontre bientôt le quartier le plus peuplé de l'ancienne Babylone, et le point où les deux parties de la ville étaient jointes par un pont que Sémiramis, avait jeté sur le fleuve. En effet on aperçoit une ouverture de la largeur du fleuve qui marque l'endroit où le pont a dû partir. Il avait cent quatre toises de long sur trente pieds de large. Un voyageur qui a visité les ruines de Babylone dans la saison où les eaux sont basses, en a découvert des restes assez considérables, et Mignan a vu dans le sable des crampons de fer qui entraient vraisemblablement dans sa construction. Si, à l'aide d'une suite de circonstances qui malheureusement ne se rencontreront jamais, on pouvait faire des fouilles sur les bords de l'Euphrate, et les débarrasser des sables qui les encombre, on découvrirait vraisemblablement quelque-une des portes des vingt-cinq passages souterrains qui communiquent du palais au fleuve ; et si les recherches étaient heureuses, peut-être rencontrerait-on quelque trace de ce fameux tunnel, bâti par Sémiramis, suivant Diodore, et par Nitokris, suivant Hérodote qui allait d'un palais à l'autre, en passant sous le lit du fleuve, travail regardé long-temps comme fabuleux, mais que nous voyons de nos jours se renouveler à Londres.

Le long de la rive orientale de l'Euphrate, un long monticule de briques s'étend du nord au sud. Sa hauteur est d'environ quarante pieds, sa largeur varie suivant les accidens du fleuve. C'est le quai de la rive orientale construit par Sémiramis, qui avait mis ainsi une digue éternelle aux débordemens des eaux.

Au sortir du pont sur la rive orientale on se trouve au milieu du quartier le plus riche de la ville, aussi les ruines se multiplient plus larges et plus imposantes ; des lignes infinies d'édifices se prolongent ; le sol se jonche de fragmens précieux, de morceaux de briques vernies, de vases d'albâtre, de nacre de perle et de verre, circonstance qui appuie l'ancienne tradition, d'après laquelle l'invention du verre appartient à Babylone.

Le premier grand morceau de briques que l'on rencontre est une tour de forme carrée bâtie de briques cuites au four, couvertes d'inscriptions cunéiformes et surmontée encore de restes de construction : elle présente une circonférence de deux cents mètres. Le temps n'a pas été la seule cause de la ruine de cet édifice. Depuis la destruction de Babylone par Cyrus, il a été pour tous les peuples qui se sont succédé un ample magasin de briques, une carrière inépuisable de matériaux. Des fouilles y ont été opérées dans tous les sens, sans plan, sans souci de l'ensemble, suivant la nécessité du moment ou la commodité des lieux, en sorte que sous cet assemblage confus de briques jetées çà et là, il est impossible de retrouver le plan primitif de l'édifice, et l'on ne saurait s'engager sans danger dans ces vastes souterrains sans issue et sans air qu'y a creusés la main des hommes. Néanmoins, la position des ruines, leur aspect général, la richesse des débris qu'on y trouve, tout fait penser que c'est là la tour carrée sur laquelle était bâti le grand temple de Bélus. Une circonstance particulière vient donner un grand poids à cette conjecture. D'après une tradition locale on avait enterré une ancienne idole babylonienne dans le sable près de ces ruines. M. Rich fit faire une fouille, et au bout de plusieurs jours de travail il trouva un lion grossièrement sculpté en granit gris. Il crut que c'était à cette image que s'appliquait la tradition et ne poussa pas plus loin ses pénibles recherches. M. Ker-Porter vit le lion découvert par M. Rich, mais déjà mutilé et privé de la tête ; il se livra à de nouvelles fouilles, et plus heureux que son devancier, il aperçut une statue d'homme de granit gris renversée, haute de neuf pieds et large de trois, et qui par son style barbare semblait remonter à une haute antiquité. Elle est encore maintenant à demi enfouie dans le sable et exposée aux mutilations qui ont déjà frappé le lion. Espérons que les circonstances permettront de la transporter intacte en Europe, et que nous pourrons étudier ce monument unique et original d'un art et d'une civilisation qui ne sont plus qu'un souvenir.

Les ruines qui s'offrent ensuite aux regards en suivant la même direction et en s'éloignant toujours du fleuve sont celles du célèbre palais aux jardins suspendus. Ces célèbres jardins avaient été construits d'après Béroze par Nabuchodonosor, pour reproduire aux yeux de son épouse Amestris, princesse mède, les forêts de son pays qu'elle regrettait. On les attribue aussi avec quelque vraisemblance à Nitokris, mère de Labont ou Balthasar, dernier roi. Quoi qu'il en soit, ils s'élevaient en amphithéâtre, et étaient soutenus par des galeries souterraines avec des plafonds plats non voûtés, que Diodore appelle *surigges*. La terre qu'on y avait transportée était assez profonde et assez large pour laisser tout leur développement aux racines des plus grands arbres. On montait d'un étage à l'étage supérieur par de vastes escaliers qui portaient aussi des pompes pour faire monter l'eau de l'Euphrate jusqu'à la plate-forme la plus élevée. Les ruines qui subsistent encore offrent à peine quelque trace de ces travaux. Cependant les habitans l'appellent encore *Al-Casr*, c'est à dire le palais. Il est resté de ces magnifiques jardins un témoin irrécusable. Au milieu de la désolation de Babylone, dans le territoire de laquelle on n'aperçoit aucune autre végétation, s'élève sur la place des jardins suspendus, un arbre portant tous les caractères de la plus grande vétusté, à demi déchiré par le temps, et ne montrant plus qu'au bout des branches une apparence de végétation. Cet arbre suivant la tradition locale, fut préservé par Dieu dans la destruction générale, afin qu'Ali pût y attacher son cheval. Du reste, les naturalistes l'ont reconnu pour appartenir à une espèce qui ne se retrouve que dans l'Inde, et qui par conséquent est étranger au pays. Voilà le seul débris de ce paradis.

Tel est l'aspect général du terrain qui fut autrefois Babylone. La désolation y règne dans toute sa hideur.

et de pa-

L'aspect antichienne ayant eu lieu le 12 septembre 1845.

(4) A la révolution de 1830, les cris de *vive Fyn* se sont souvent mêlés aux acclamations du peuple. Cette année encore, à la fête du bourgmestre de Verviers, une population nombreuse étant réunie sous les fenêtres de ce magistrat pour applaudir aux séductions que lui donnait le spectacle

La faible opinion qu'avait de lui-même notre illustre compatriote, le pouvoir était loin de la partager : aussi n'eut-on aucun égard à cette lettre, qui ferait aujourd'hui non rougir, mais sourire de pitié tant d'amateurs de promotions, qui ont le bon esprit de ne point s'arrêter à peser leurs capacités.

Liège, le 23 juillet 1835.

Messieurs, sous la date du 15 de ce mois la régence a rappelé au public le règlement sur la divagation des chiens, et elle a invité en même temps la police à y tenir strictement la main.

Ce règlement a été envoyé aux quatre journaux de la ville avec prière de l'insérer sur le-champ. — Vous avez déjà, vous, messieurs, constaté ce fait en ce qui vous concerne. De plus ce règlement a été affiché dans tous les lieux accoutumés.

Et voilà que sous la date du 23, un de vos correspondants vient nier cette publicité, toute large qu'elle a été, et semble tancer de ce chef la régence!

Certes, il est permis de regretter qu'une certaine tendance à la critique ait entraîné trop légèrement votre correspondant à élever une plainte injuste contre une administration qui montre autant de zèle que de vigilance, et dont les habitants paraissent satisfaits.

Je vous prie, messieurs les rédacteurs, d'insérer cette lettre dans votre plus prochain n°. Agréés, etc.

F. M.

RÉGENCE DE LIEGE.

Les bourgmestre et échevins invitent les personnes ci-après dénommées, à se rendre le plus tôt possible au secrétariat de la régence, à l'hôtel de ville, savoir:

- 1° Tilkin, Jean Baptiste, soldat pensionné.
- 2° Mathieu Auguste, idem.
- 3° Tondelier Joseph, idem.

A l'Hôtel de Ville, le 21 juillet 1835.

Le bourgmestre, Louis JAMME.

Séance publique du conseil de régence samedi prochain, à 5 heures du soir.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 23 juillet.

Naisances : 2 garçons, 5 filles.
Décès : 2 filles.

THÉÂTRE ROYAL DE LIEGE.

Vendredi, 24 juillet, la première représentation d'Une chaudière et son cœur, vaudeville en trois tableaux, de M. Scribe. Estelle, vaudeville en un acte. Le Bal d'Ouvriers, vaudeville en un acte.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

SOCIÉTÉ D'HARMONIE.

Dimanche 26 juillet, ballottage de plusieurs candidats. 978

Le sieur P. PRINZEN a l'honneur d'annoncer au public, que les scellés apposés à la maison mortuaire de feu Jean Prinzen son fils, à cause de l'absence de quelques-uns des héritiers présomptifs de ce dernier et en vertu de la loi qui l'ordonne en pareil cas, seront levés dans cinq ou six jours au plus tard, du consentement unanime de tous les ayant-droit à la succession.

Par suite de cette levée de scellés, la maison de commerce sise Place Verte, à Liège, continuera ses affaires qui n'ont été momentanément interrompues qu'à raison de l'apposition des scellés. 980

EXTRAIT D'EXPLOIT JUDICIAIRE,

Par EXPLOIT de l'huissier Mathieu Joseph FISSETTE en date du vingt juillet 1835 enregistré à Liège le 22 même mois, la demoiselle Marie Barbe Albertine de Loets Detrixhe rentière demeurant à Liège rue Féronstrée n° 696 a fait signifier au sieur Louis Lejeune sans profession connue, copie du jugement rendu contre lui par défaut en cause d'entre parties, par le tribunal civil de 1^{re} instance de Liège, en date du vingt-trois mai mil huit cent trente cinq y enregistré le onze juin suivant, et attendu que le domicile et la résidence actuels dudit Louis Lejeune (ci-devant domicilié à Liège,) sont maintenant inconnus, l'exploit lui a été fait par affiche sur la principale porte de l'auditoire dudit tribunal de 1^{re} instance de Liège, et une autre copie a été remise à M. le procureur du roi près ledit tribunal, lequel a visé l'original, et la présente copie par extrait insérée dans le journal le Politique qui s'imprime à Liège.

Pour extrait conforme :
Fr. COLLIN, avoué-patenté. 979

La commission administrative du Mont-de-Piété de Liège, croit devoir rappeler au public, que l'on peut obtenir des fonds à l'établissement à 7 p. 0/0 l'an, lorsque la somme prêtée excède 800 francs, cet intérêt est payé au prorata; et les objets mis en nantissement peuvent être retirés tous les jours. L'emprunteur en s'adressant directement à l'établissement n'a aucun autre frais à supporter; celui qui désirerait n'être pas connu des employés, peut traiter avec le directeur seul à son domicile à l'établissement n° 1412, quai de la Batte. Il peut faire vendre son gage après trois mois de dépôt au mont.

Le bon ou excédent du prêt demeure à la disposition des propriétaires ou possesseurs légaux de la reconnaissance pendant 20 mois à partir de la date de la vente.

La commission informe également, qu'une place de commissaire juré est vacante pour le quartier du sud (paroisse de St. Jacques). 897

On demande UNE SERVANTE, rue Féronstrée, n° 778

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE,

LE DIMANCHE 26 JUILLET 1835, vers dix heures du matin, en la commune d'Othée, près l'église, il sera procédé en hausses publiques des FRUITS pendans racinés sur terres situées en ladite commune d'Othée, consistant en seigles, fourrages mêlés et autres, avoine et trefles. Le tout sera payé ARGENT COMPTANT. 974

VENTE D'UNE MAISON.

LE 21 AOUT 1835, à 2 heures après-midi, il sera VENDU à l'enchère, en l'étude de M^e BERTRAND, notaire en cette ville, une MAISON propre au commerce, située à Liège, rue Ste. Ursule, près du Palais, en face de l'église des Onze Mille Vierges, cotée 916. S'adresser audit notaire. 972

A VENDRE DEUX CAPITAUX EN L'ÉTUDE DU NOTAIRE BERTRAND.

L'un de 20,000 FRANCS, constituée en rente perpétuelle, à 4 1/2 p. cent, formant le restant de prix de vente d'immeubles, situés en cette ville.

Et l'autre aussi de 20,000 FRANCS, exigible dans neuf années, produisant intérêt à 4 1/2 pour cent, réductible à 4, grévant avec privilège une maison à équipage avec grand jardin, située à Liège. S'adresser audit M^e BERTRAND, notaire.

JEUDI 30 JUILLET 1835, à 2 heures de l'après-midi, l'administration municipale de Sprimont fera remettre à bail aux enchères, au local ordinaire de ses séances, le DROIT D'EXTRACTION des pierres à paver, dans le terrain communal de Hagoheid sur l'Ambève.

Aux charges et conditions à voir au bureau de l'administration à Sprimont. 976

AVIS POUR SURENCHÉRIR.

Le notaire DELEXHY, à Liège, fait savoir que par acte qu'il a reçu sous la date du 23 juillet 1835, le CHATEAU de Verlainne sur Ourte, avec ferme, moulin et DEUX CENTS bonniers de vergers, prairies, terres labourables, bois et trioux en dépendant, a été adjugé au prix de SOIXANTE QUINZE MILLE FRANCS.

Conformément aux conditions de la vente, toute personne solvable peut surenchérir d'un vingtième jusqu'au sept août prochain à midi, en en faisant la déclaration par acte, en l'étude dudit notaire DELEXHY, rue St.-Severin. 997

A VENDRE

PAR EXPROPRIATION FORCÉE.

Une belle MAISON, propre au commerce, appendices et dépendances, portant le n° 577, située rue du Pont d'Avroy, en la ville de Liège, quartier du sud, arrondissement et province de Liège, occupée par Mathieu Bodson, partie saisie, qui y exerce la pharmacie.

Elle a été saisie par le ministère de l'huissier Dieudonné Mordan, muni d'un pouvoir spécial à cet effet, à la requête de MM. Pierre Jean Félix Dery, sans profession, et Pierre Joseph Destrievaux, professeur à l'université de Liège, domiciliés à Liège, ce dernier agissant en qualité de tuteur de Marie Josephine Pauline, Dieudonné Léonard Alexandre et Jacques Paul Edouard Dery, enfants mineurs des défunts son épouse, sur Mathieu Bodson, pharmacien, demeurant à Liège, rue du Pont d'Avroy, par procès verbal du 20 octobre 1834, enregistré à Liège, le même jour.

Des copies entières dudit procès verbal de saisie ont été laissées avant son enregistrement à M. Lambert Joseph Defize, greffier de la justice de paix des quartiers du sud et de l'ouest de la ville de Liège; et à M. Louis Jamme, bourgmestre de la même ville de Liège.

Il a été transcrit au bureau de la conservation des hypothèques de Liège, ledit jour, 20 octobre 1834, et au greffe du tribunal civil de première instance, séant à Liège, le 24 même mois.

Par jugement rendu le cinq mars 1835 par le tribunal civil de première instance séant à Liège, dument enregistré; la dame Pétronille Lambinon, sans profession, épouse de M. Mathieu Joseph Lamarche, négociant, et ce dernier même, qui autorise son épouse, M. Lambert Nicolas Joseph Lambinon-Willems, négociant, M. Michel Henri Guillaume Lambinon, avocat, la dame Catherine Lambertine Lambinon, veuve de M. Jean Théodore François Massart, réaliée à M. Jean François Simon Darbfontaine, contrôleur du cadastre, et ce dernier même qui autorise son épouse, ces deux derniers tant en propre qu'en qualité de tutrice et co-tuteur des enfants issus du mariage de ladite dame Catherine Lambertine Lambinon avec ledit M. Massart, tous domiciliés à Liège, ont été subrogés auxdits MM. Dery et Destrievaux à l'effet de continuer les poursuites sur ladite saisie.

En exécution de ce jugement, lesdits subrogés feront procéder à la première publication du cahier des charges, le 1^{er} juin 1835, dix heures du matin, à l'audience des criées dudit tribunal civil.

M^e Guillaume Joseph Emonts, avoué, demeurant rue Souverain-Pont à Liège, occupe pour les poursuivans.

Après les trois publications du cahier des charges, l'adjudication préparatoire a été faite le 20 juillet 1835, à l'audience des criées du tribunal civil de première instance séant à Liège, pour le prix de six mille francs, et l'adjudication définitive se fera à l'audience des criées du même tribunal le 12 octobre 1835. EMONTS, avoué. 975

VILLE DE LIEGE. — Les bourgmestre et échevins

la demande du sieur Dieudonné Duguet, demeurant au four à pains dans un enclos de son jardin, situé dans dite rue; Vu l'arrêté royal du 31 janvier 1824; arrêtent:

La demande ci-dessus analysée sera publiée par la voie journalière, et affichée tant sous le perron de l'hôtel de ville sur la porte de l'église de St. Christophe.

Les personnes qui penseraient devoir s'opposer à l'admission de cette demande, sont invitées à faire parvenir à la mairie leurs motifs d'opposition dans le délai de quinzaine. A l'hôtel-de-ville, le 20 juillet 1835.

Le président du collège, Louis JAMME.

Par le collège le secrétaire, DEMANY.

COMMERCES.

Bourse de Vienne du 14 juillet. — Métalliques, 402 3/4. Actions de la banque 1330 0/0.

Fonds anglais du 21 juillet. — Cons. 90 1/4. belges, 100. Holl. 54 7/8. Port. 91 0/0. Esp. cortés, 50 1/4; le 20 0/0. Diff. 00 0/0. Brésil. 86 1/2.

Bourse de Paris, du 22 juillet. — Rentes, 5 p. c. fin cour., 109 10. — Rentes, 3 p. c. 79 40, fin cour. — Actions de la banque, 0000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 00000 00. — Rentes de Naples, 97 25, fin cour. 97 45. — Emprunt Guehard, 44 0/0, fin cour., 00 00. — Rente perpétuelle, 5 p. c., 42 0/0, fin cour., 00 00. — Cortés, 41 0/0. — Portugais, 00 0/0. — d'Haïti, 0000 00. — Grec, 000. — Emp. belge, 101 3/4, fin cour., 000 00. — Empr. romain, 101 0/0, fin cour., 000 00. — Empr. de Bruxelles, 00. — Banque de Belgique, 413 1/4. — Cortés, 23 1/4.

Bourse d'Amsterdam du 22 juillet. — Dette active 55 3/4. Dito, 5 p. c. 404 1/16 00. — Dito différée, 4 15/16 00. — Bill. de chance 25 0/0. — Syndi. d'amor. 94 5/8. 00. — 3 1/2 p. c. 79 3/4 000. Contrib. de guerre, 0 0/0. Bill. du 6 p. c. 108 1/8. — Société de comm. 108 3/4 00. — Banq. et comp. 104 1/4. — Dito 1828 et 1829, 000 0/0. 00. — H. 1831, 1833 99 3/4. — Dito ins. au gr. liv. 70 3/4. — Dito emp. à L., 5 p. c., 00 00. — Prus. nég. à L., 6 00 0/0. — Dan-m à Lond., 0 0/0. — Rente franc. 00 0/0. — Rente perp. d'Espagne, 00 0/0. — Dito d'Amst., 41 0/0. — Dito à Lond., 3 p. c., 26 5/16 00. — Dito à Paris, 40 0/0. — Dito à Anvers, 00 0/0. — Dette diff. d'Esp. à Paris, 38 00. — Bons cortés à Lond. 37 1/4 000. — Coupons des 0000. — Vienne actions de la banq., 0000. — Métalliques 99 3/8. — Act. Rot. 1^{re} levée, 000. — Dito 2^e levée, 000. — Lots de Pologne, 000 0/0 00. — Naples falcon. 00 0/0. — Dito à Londres, 00. — Brésiliens, 86 1/8. — Grecs. — Lots Prussiens 105 5/8.

Bourse d'Anvers du 23 juillet. — Changes. à courts jours. à deux mois à 3 mois.

Changes.	à courts jours.	à deux mois	à 3 mois
Amsterdam.	58 1/2 perte		
Londres	12 13 3/4	P 12 07 1/2	46 7/8
Paris.	47 5/16	A 47 0/00	35 9/16
Frankfort.	35 7/8		35 0/0
Hambourg.	35 5/16	35 1/8	

Escompte 4 0/0.

Effets publics Belgique. — Dette active, 105 0/0 P. Idem différée, 43 1/2 P. — Oblig. de l'entp., 95 00 P. — Emprunt de 48 mill., 100 5/8 0/0 A. — Idem de 42 mill., 00 00. — Idem de 24 mill., 000 00. — Hollands. active, 2 1/2, 000 0/0 P. Idem diff., 00 00. — Rente perp. 88 1/4 et 99 0/0. — Espagne, Guebb., 40 5/8 41 A. Idem perp. Paris, 3 p. c., 00 0/0 P. Idem. perp. Amsterdam, 3/8 et A. — Idem diff., 17 1/2 A.

Cours après la Bourse. Les fonds espagnols qui ont généralement été très demandés durant toute la bourse, notamment les cortés qui restent voulus après la cote, nonobstant les fortes ventes qui se sont faites.

Perpétuelles, 41 1/2 A. — Cortés 38 1/8 A. — Coup. dito 000 0/0 0. — Dette différée, 17 5/8 A. — Oblig. Ard. 00 0/0 0. — Primes à un m. dont 1: Perpétuelles 42 3/4 A. — Cortés 41 A. — Dette diff. 18 3/8 A.

MARCHANDISES. — Vente par contrat privé. 300 Barils potasse d'Andrieu, prix inconnu. * Les 100 balles café Laguyara cotées hier à 38 cts. cent. ont été payées 38 cts. cent.

Arrivages au port d'Anvers, du 22 et 23 juillet. Le koff belge Jonge Jan, c. Elbring, v. d'Emden, ch. de sucre. Le koff belge La Reine, c. Janssens, v. de Hull, ch. de manufactures.

Le schooner danois 2 Gebroeders, c. Jansen, v. de Fabors, ch. d'avoine. Le schooner russe Freja, c. Cason, v. de Stockholm, ch. de pois et goudron.

Le sch. belge Rateau, c. Vanhoucke, v. de Londres, ch. de café, riz, etc. Le galliotte belge Phoenix, c. Vandierendonk, v. de Liverpool, ch. de sel.

Bourse de Bruxelles, du 23 juillet. — Belgique. Dette active 54 1/4. — Emprunt de 48 mill., 100 7/8 et P. — Actions de la société générale (5) 835 0/0 P. Société de comm. de cette ville 117 0/0 0. Banque de Belgique (5) 114 0/0 P. Hollande. Dette active, 55 0/0 A. — Espagne. Guehard, 41 1/4 P. 00. Perpét. Anvers 4 p. c. Id. Amsterdam 5 p. c. 41 1/4 P. — Idem Paris 3 p. c. 0 0/0 0. Cortés à Londres, 38 0/0 000 P. Dette différée, 17 1/2 P.

Prix des grains au marché de Liège du 23 juillet. Froment, l'hectolitre, 14 francs. 81 cent. Seigle, id. 9 81

H. Liguac, imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège